

Les Echos de la LDH

Section d'Aix-en-Provence - N° 17 – Avril 2013

Et les droits sociaux : où en sont-ils ?

Dans ce journal nous vous parlons souvent des droits civils et politiques pour lesquels nous nous battons : les libertés individuelles face aux technologies de l'information et de la communication, le droit de vote de résidents étrangers, la régularisation des sans-papiers, le respect de la présomption d'innocence, le respect des droits de la personne par les forces de police et de gendarmerie... ; et aussi de nos luttes contre les discriminations de toute nature...

*Dans ce numéro nous voulons cette fois vous parler des **droits sociaux**. Pourquoi ? D'une part parce que pour nous il n'y a pas de droit supérieur à un autre : tous nos droits sont importants qu'il s'agisse des droits civils et politiques comme des droits sociaux, économiques, environnementaux... Nous disons que les droits de l'Homme sont inséparables. Et d'autre part parce que la crise économique et financière installée depuis 2008 continue de produire ses effets néfastes pour les droits sociaux justement.*

La crise, on vous en parle tous les jours dans les médias : soit pour vous dire qu'on n'y peut rien et qu'il faut bien admettre quelques sacrifices, soit pour expliquer qu'il y

*a bien plus malheureux que nous – regardez la situation faite aux Grecs, aux Portugais, aux Espagnols, maintenant aux Chypriotes ! Notre conviction, c'est que la crise se traduit par un accroissement considérable des inégalités, que les plus riches - les grandes entreprises, les fonds de spéculation, les banques... - s'enrichissent toujours beaucoup plus tandis que la grande majorité de la population voit son pouvoir d'achat baisser. Et que grandissent les **angoisses sociales**.*

*Nous ne parlerons pas de tous les droits ; nous voulons illustrer par quelques données et témoignages les atteintes aux principaux d'entre eux et parler chaque fois que possible de ce qui se passe sur le territoire aixois... Et nous le faisons en prenant pour référence les droits tels qu'ils sont exposés par la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale de l'ONU. Si nous prenons cette référence c'est qu'elle symbolise ce que nous avons tous en commun : l'égalité en dignité et en droits ; et qu'elle est le résultat des luttes et des conquêtes des citoyens et des peuples. **Connaître nos droits, c'est essentiel... pour les faire vivre pour de bon !***

Article 23^(*) : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage...

L'accès au travail est essentiel ; sans lui pas ou peu de ressources, menaces sur la santé, le logement, la relation aux autres, la dignité. Le **droit au travail** va mal. Dans les pays de la zone euro en février 2013 le taux de chômage était de 12 % de la population active. Dans les pays les plus atteints par la crise et les politiques d'austérité on atteint des niveaux insupportables : Espagne 26,3, Grèce 26,4, Portugal 17,5...

En France on comptait à la même date **3,2 millions de chômeurs** (10,6 %) soit 312 000 de plus en un an. Et **4,7 millions de demandeurs d'emploi** si l'on ajoute aux chômeurs les personnes en activité réduite (catégories A+B+C de Pôle emploi). A la fin 2011 il y avait à **Aix** 9790 demandeurs d'emploi (catégories A+B+C) ; il y en avait 23451 dans le **pays d'Aix**.

Dans la période récente les offres d'emploi ont augmenté (+ 20% sur la zone d'emploi Aix-Salon) et le chômage n'a progressé « que » de 3,7% ; mais la plupart des demandeurs d'emploi sont des **personnes peu qualifiées**.

Cette évolution est inquiétante. Il y a à Aix aussi des situations dramatiques, de la pauvreté, de l'angoisse face à l'avenir.

Selon l'INSEE en 2010 il y avait **8,6 millions de pauvres** en France (ayant un revenu inférieur à 964€/mois pour une personne seule), soit **14,1% de la population**. Une augmentation de 1,1 million depuis 2002.

En PACA (2009) 15,7 % de pauvres et dans les **Bouches du Rhône** (2009) **17,1 %**.

La pauvreté touche surtout les **jeunes** – la moitié des pauvres ont moins de 30 ans - et les **familles monoparentales**. Et il y a 3,3 millions d'**enfants pauvres** ! : ce sont les enfants de parents pauvres (en raison d'un revenu insuffisant, de bas salaires, du chômage, du morcellement du temps de travail : intérim, CDD, temps partiel). La population pauvre est aussi un peu plus souvent *féminine* ou *non diplômée*. Et parmi les *étrangers et les immigrés* on compte 25,8 % de pauvres.

L'aide alimentaire (délivrée notamment par les Restos du cœur, le Secours populaire, le Secours catholique) explose. Il faut aller vers un droit de se nourrir dignement, un **droit à l'alimentation**. Beaucoup, qui jusqu'à présent « s'en sortaient », basculent dans le monde de l'exclusion et de l'assistance alimentaire, sanitaire, vestimentaire et du logement.

Le chômage conduit ainsi à plus de pauvreté et de précarité. Le nombre de bénéficiaires du RSA atteignait 710 541 fin décembre 2012. Mais tous ceux qui peuvent y prétendre ne le demandent pas (voir ci-contre). A **Aix** les bénéficiaires du RSA étaient 4621 fin 2010 et on dénombrait 3647 allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales.

Au total à Aix on peut estimer à 20 000 le nombre de personnes pauvres, soit 10 000 ménages ; pour le Pays d'Aix à respectivement 45 à 50000 personnes pauvres soit 19 à 21000 ménages.

« La pauvreté est une négation des droits de l'Homme »

(Sergio Aires, président du réseau européen anti-pauvreté)

^(*) : les articles 23 et, plus bas, 25, sont des articles de la déclaration universelle des droits de l'Homme



Le drame social du non-recours aux droits :

IL FAUT CONNAÎTRE ET RÉCLAMER SES DROITS !

D'après l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), rattaché au CNRS, les non-recours sont de plus en plus importants. Quelques chiffres du non-recours :

- 50% pour le RSA, revenu de solidarité active, (soit 5,7 milliards d'euros non versés)
- 68% pour le RSA activité
- 70% pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé

Il en est de même pour la CMU C (couverture maladie universelle complémentaire) : 700 millions d'euros non versés, les tarifs sociaux de l'électricité, du gaz, des transports : près de 800 millions d'euros non versés...

Ce sont d'abord les personnes les plus fragiles économiquement et socialement qui ne réclament pas leurs droits : elles sont mal informées, reculent devant la complexité de certaines procédures ou sont lassées des contrôles répétés. Les plus jeunes ont souvent perdu l'idée même d'avoir des droits ! Certains renoncent aussi par crainte d'être accusés de profiter du système.

On estime à 12 milliards d'euros le montant des non-recours au RSA, aux prestations familiales et de logement, aux indemnités chômage. Mais ce ne sont pas des « économies », car ces non-dépenses entraînent un surcoût pour la collectivité : les dommages sanitaires et sociaux que les non-recours provoquent reviennent peser sur le système social ; le non-recours est destructeur de richesse car il abîme un peu plus les individus.

Et ceux qui, au contraire, mettent en avant les fraudes aux prestations sociales (qui représentent d'après le rapport du député Dominique Tian 4 milliards par an) devraient les comparer aux fraudes aux cotisations sociales des employeurs (estimées à 16 milliards) et à l'évasion fiscale (estimée à 25 milliards).

Des quartiers aixois qui concentrent une grande partie de la précarité et de la pauvreté

Les zones urbaines sensibles définies à Aix dans le cadre de la politique de la ville couvrent la plus grande partie du **Jas de Bouffan** et une partie de **Beisson** et de **Corsy** : on voit dans le tableau ci-dessous que dans ces quartiers la part des demandeurs d'emploi est de 50 % supérieure à la moyenne d'Aix. On constate aussi que le nombre de personnes en situation de précarité (celles dont les prestations sociales représentent plus de 50 % de leurs revenus, les bénéficiaires du RSA, de l'AAH - allocation aux adultes handicapés -) est en proportion deux fois supérieur à celui de la ville (autour de 20 % de la population de ces quartiers qui, elle, ne représente que 10 % de la population aixoise). Si nous disposions de données similaires nous pourrions certainement constater des situations identiques à **la Pinette**, dans certains quartiers du **centre-ville** et d'**Encagnane**.

Zones urbaines sensibles (ZUS), source Insee

	<i>Aix</i>	Jas de Bouffan	Beisson	Corsy	Total ZUS	Part dans Aix en %
Population municipale (mars 2011)	142534	12641	1241	1350	15232	10,6
Nombre de personnes/logement	1,96	2,4	2,5	2,3		
Demandeurs d'emploi (A+B+C) (fin 2010)⁽¹⁾	10719	1302	192	166	1660	15,5
Dont étrangers %	9,9	12,8	23,1	24,4		
Dont formation niveaux V à VI ⁽²⁾	39,0	57,6	71,1	74,4		
Dont qualification : manœuvres, OS, OQ, employés non qualifiés	30,6	46,2	58,3	60,6		
Allocataires CAF dont la part des prestations sociales dans le revenu						
est > 50 %	5764	750	191	185	1126	19,5
est = 100 %	3647	436	114	115	665	18,2
Bénéficiaires du RSA	4621	654	162	151	967	20,9
dont RSA socle	2961	489	128	124	741	25,0
Bénéficiaires AAH	1456	196	49	44	289	19,8

(1) : personnes sans emploi ou en activité réduite

(2) : sortie avant diplôme, CEP, BEPC, CAP, BEP

Assistante sociale à la CAF d'Aix-en-Provence Juliette témoigne

Nous lui avons posé deux questions.

1 – On entend parler de problèmes à la CAF. Quels sont-ils ?

De différents niveaux : on peut maintenant parler de retard systématique et non conjoncturel....Il y a aujourd'hui environ 100 000 documents qui ne sont pas traités....C'est un retard cumulé et malgré les mesures prises par la direction, notamment les fermetures répétées, le stock ne baisse pas ; chaque jour le nombre des documents traités est aussitôt renouvelé...

Les raisons en sont multiples : accroissement des tâches lié à une législation de plus en plus complexe pour les agents, nombre croissant d'allocataires depuis plusieurs années, pas d'embauche...

Des plages d'accueil qui changent, des fermetures sur des périodes longues (15 jours), ne facilitent pas l'accès aux droits des usagers ; une personne qui sollicite maintenant un RSA doit revenir et sera reçue sur rendez-vous...

On a atteint des 2 à 3 mois de retard dans le traitement des dossiers ; le non versement ou le versement des minimas sociaux ou des prestations familiales avec 2 ou 3 mois de retard met en grave difficultés les familles qui ont déjà du mal à boucler leur fin de mois...Les familles ne peuvent plus payer leurs factures, leur énergie sans compter les loyers...Il y a peu de solutions ensuite pour rattraper ces retards...

2 – Et, dans ce contexte, comment se passent les relations avec les usagers ?

Les usagers sont tendus, ne comprennent pas toujours ce qui leur est demandé, beaucoup viennent plusieurs fois à la CAF, trouvent la porte fermée ou encore se retrouvent à faire la queue ...Certains n'ont même pas de quoi acheter un ticket de bus ou mettre de l'essence, revenir est donc un vrai problème....

On peut recevoir jusqu'à 800 personnes par jour....Certains agents disent avoir le sentiment de faire de « l'abattage », du chiffre, sachant qu'eux-mêmes sont minutés pour chaque personne reçue.

Nous sommes nombreux à penser et regretter de ne pas pouvoir mener nos missions de service public à bien....D'être en bataille aussi pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions afin de pouvoir exercer nos missions dans le respect des usagers...

Les travailleurs sociaux se trouvent devant des situations très dégradées, complexes dans lesquelles les questions de droit, de non accès ou de non recours sont réelles... Pourtant l'exercice et le paiement de tous les droits permettraient de sortir bon nombre de familles qui sont sur le fil....et qui ont lâché parce que soit elles n'ont pas reçu leurs prestations, soit n'ont pas demandé leurs droits.

Même si la plupart des usagers savent très bien que les responsables ne sont pas ceux qui sont là, néanmoins ils doivent bien parler et dire leur désespoir, leurs problèmes et leur agacement aussi.... Et quelques fois ils le font haut et fort !

Article 25 Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour...le logement, les soins médicaux [et] les services sociaux...

Le droit au logement

Se loger est aussi un **droit fondamental** : un **logement** est indispensable à chacun. Son accès est mis à mal par des années de construction insuffisante. En particulier pour les plus fragiles.

En 10 ans le nombre de décisions judiciaires d'**expulsion** a augmenté de 40 % et on estime de 50 à 60 000 le nombre de familles expulsées chaque année (expulsées par la force publique, ou plus souvent parties sous la menace des huissiers, ou encore ayant quitté leur logement en catimini pour éviter de se sentir humiliées). Dans les **Bouches du Rhône 5800 décisions de justice d'expulsion ont été prononcées en 2010**. Cette année la trêve hivernale a été poursuivie jusqu'au 31 mars ; mais après ? Les personnes expulsées sont le plus souvent des femmes seules avec enfants qui subissent la dégradation des conditions de vie, le chômage..., doivent-elles se retrouver à la rue ?

L'application du **droit au logement opposable (DALO)**, créé en 2007, est malheureusement insuffisante. Vous pouvez en bénéficier si vous n'avez pas de logement, si vous êtes menacé d'expulsion, logé dans des locaux insalubres ou dans un logement inadapté à la taille de la famille, demandeur d'un logement social depuis un délai « anormalement » long. Dans **les Bouches du Rhône** ce délai est de 30 mois !

Peu de communes respectent le taux de 20 % de logements sociaux qu'impose la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Et ce taux va passer à 25 %.

Aix compte 19 % de logements sociaux (13056 au 01/01/2010). Et dans le **Pays d'Aix**, début 2010, on dénombrait

22000 logements sociaux au sens de la loi SRU soit 14,3 %. Le plan local de l'habitat précédent fixait en 2010 un objectif déjà bien faible de 433 logements sociaux par an : il n'en a été autorisé que 341. Sur 22 communes concernées par la loi SRU seules quatre atteignent ou dépassent l'objectif de 20 %. Le nouveau plan local de l'habitat pour la période 2012-2018 dit qu'il faut construire 2154 logements nouveaux par an dont 1/3 à vocation sociale, soit de l'ordre de 700 ce qui représente un **doublé de rythme**. Des communes sont particulièrement concernées par le retard à rattraper : **Eguilles, Fuveau, Venelles** notamment.

Les dispositions du plan d'urgence annoncé par le gouvernement sont bienvenues : notamment pour les mesures relatives au **coût du foncier** (trop rare et trop cher, en particulier dans le **pays d'Aix**), à l'isolation thermique et surtout s'agissant des logements sociaux à une baisse du taux de TVA qui sera fixée à 5 %. Mais le **coût des loyers à Aix** 13,20 € / m² en 2010 (France : 9,70) risque bien de rester parmi les plus élevés de France.

Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, présenté par le gouvernement le 21 janvier dernier, comprend –quant à lui– des mesures intéressantes pour l'hébergement et le logement : priorité donnée à l'accès des plus fragiles à un logement abordable, création de 5000 places d'hébergement, de 4000 places en CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile), de 7000 places en intermédiation locative, la prise en compte des besoins d'habitat des gens du voyage...Il faut maintenant qu'il soit mis en œuvre.



Le droit à la santé

Le système de santé français est encore considéré comme l'un des meilleurs au monde, mais pour combien de temps ? L'égalité face à la santé s'est dégradée. Une part de plus en plus importante de la population doit renoncer à des soins, notamment parce que le reste à charge des ménages est devenu trop important ou en raison de l'absence de professionnels en nombre suffisant dans certains déserts médicaux. Se soigner devient ainsi de plus en plus difficile, coûte de plus en plus cher. Les franchises, forfaits et déremboursements conduisent de nombreuses personnes à retarder les soins, voire à y renoncer. Et les dépassements d'honoraires, trop fréquents, comme à **Aix**, ne font qu'aggraver la situation. En novembre 2012 selon l'Ifop 42 % des français avaient déjà renoncé aux soins chez un spécialiste en raison d'un coût élevé. En outre certaines populations fragilisées se voient encore aujourd'hui opposer un refus de soins de la part de certains professionnels de santé. Le refus de soins (qu'il soit motivé par le statut social - CMU - ou par une pathologie (Sida...) est inacceptable. Notre système de santé est confronté à d'autres défis : augmentation du nombre de

patients atteints de maladies chroniques (notamment personnes âgées), développement des inégalités sociales et territoriales devant la santé..!

L'avenir du système de santé a été remis en question en particulier par la loi Bachelot qui a appliqué de lourdes contraintes financières et une exigence de rentabilité... L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans un rapport rendu en juillet 2012 dresse un bilan pas vraiment positif des fusions d'hôpitaux, qui « devraient rester une opération rare ». Nombre d'hôpitaux sont ainsi en difficulté financière, les services d'urgence sont engorgés (c'est le cas à **l'hôpital d'Aix**), les durées d'hospitalisation raccourcies et les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous de plus en plus longs. Et les équipes soignantes sont fatiguées.

Dans les **Bouches-du-Rhône** les restructurations décidées par le grand conseil de la mutualité sur la base d'une directive européenne et de la loi Bachelot ont entraîné une crise grave des structures de santé de proximité, avec des licenciements et de possibles fermetures de centres de santé mutualistes.

La nouvelle stratégie nationale de santé a été exposée par le gouvernement en début d'année ; elle va être précisée par un comité des sages. Son principe est de structurer le système à partir du parcours de soins de la personne pour supprimer les ruptures dans la prise en charge et les cloisonnements ; d'agir (en prévention) sur les conditions qui agissent sur la santé (éducation, logement, emploi) ; de promouvoir le travail en équipe.

Ces principes nous semblent bons. Mais il ne faut pas que leur mise en œuvre soit abandonnée ou différée

au nom du retour à l'équilibre des comptes de l'assurance maladie qui a déjà, dans le passé récent, conduit à bien des ravages.

« .. Il ne saurait y avoir de justice sociale sans équité face à la santé, sans que la collectivité n'assure à tous les citoyens les moyens d'échapper à la maladie ou à la mort prématurée » (JM Ayrault, discours 8 février 2013, Grenoble)

Il faut donc défendre **l'effectivité du droit à la santé** et l'égalité de tous dans l'accès à des soins de qualité. Usagers et citoyens doivent s'emparer de cette question.

Rétablissons l'égalité des droits !

Ainsi la crise économique et financière met à mal les droits sociaux.

Ces droits il faut les réclamer ; il n'est pas normal, pas humain que certains qui sont dans une situation précaire ne puissent faire valoir leurs droits.

*Au premier rang des droits à défendre ou à reconquérir figure donc le droit au **travail**, car c'est par le travail que chacun peut trouver sa place dans la société. Nous ne pouvons nous résigner à ce que des millions de personnes vivent avec les minimaux sociaux ; et ces revenus de substitution (RSA...) ne peuvent constituer une politique de l'emploi, sauf à renforcer la précarité. Il nous faut aussi une politique de construction de **logements sociaux** pour éviter que des jeunes et même des familles se retrouvent à la rue, malgré la loi DALO.*

*Enfin les conditions sociales que vivent les plus démunis montrent la nécessité d'une **protection sociale de haut niveau en matière de santé, de retraites et de conditions de vie**. Le système de protection sociale construit à la Libération en France est bon ; on voudrait nous faire croire qu'à cause de la crise ce système est un luxe que nous ne pourrions nous permettre ; ainsi seules les couches aisées auraient le droit aux soins, à l'éducation, à de conditions de logement de qualité.*

*Ce qui est en question c'est **l'égalité des droits**, un pilier de notre République. A cette société de discriminations nous voulons donc opposer la nécessité de **renouer le lien social, de réhabiliter la solidarité**. Et pour cela **d'instaurer la démocratie à tous les niveaux**, permettant la prise en charge de notre avenir à tous les échelons de la société – quartiers, entreprise, commune, agglomération –. Afin de le construire chaque jour.*

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 07 60 60 09 83

Courriel : ldh.aix@laposte.net - Site : www.ldh-aix.org

et www.facebook.com/ldh.aix
